



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service : Direction développement durable
Réf : CR/PC/GB/SO
Tél. : 04.66.92.22.31

C2026_04_19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 24 JUIN 2026

Convoqué le jeudi 18 juin 2026, le Conseil de Communauté d'Alès Agglomération s'est réuni en Salle des Assemblées de l'ATOME à Alès le mercredi 24 juin 2026 à 18 h 00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Madame Meryl FRIZON-DEBIERRE est élue secrétaire de séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS (96) : Christophe RIVENQ, Valérie MEUNIER, Jean-Charles BENEZET, Méryl FRIZON-DEBIERRE, Philippe RIBOT, Aurélie GENOLHER, Claude CERPEDES, Pascale EUGENE, Ghislain CHASSARY, Marie-Christine PEYRIC, Thierry BAZALGETTE, Nathalie MONTORO TEISSIER, Jean-Claude ROUILLON, Christophe BOUGAREL, Pierre AIGUILLON, Aimé CAVAILLE, Gael MANCUSO, Éric PLANTIER, Bonifacio IGLESIAS, Philippe ALLIE, Elisabeth NAAMAR suppléante de Rémy CLEMENCIER, Alain GIOVINAZZO, Valery BEUDIN, Liliane ALLEMAND, Gérard BANQUET, Philippe TALAGRAND, Michel VIGNE, Denis KUCHARCZAK, Marc DUMAS, Jean-Jacques VIDAL, Marielle VIGNE, Olivier AVOUAC, David GUIRAUD, Pascal MILESI, Thierry ORTIZ, Michel MERCIER, Marie-Jeanne ANDRE suppléante de Fabien FIARD, Rémy BOUET, Jean-Claude D'ANTONA, Matthieu TESTARD, Luc VILLARET, Lionel ANDRE, Marc JEKAL, Jacqueline JANIEC, Jacques PEPIN, Guy MANIFACIER, Jean-Michel LAINE, Jérôme VIC, Frédéric GRAS, Christian DEVISMES, Adrien CHAPON, François SELLE, Gérard BARONI, Patrick JULLIAN, Jean-Marie MALAVAL, Marc SASSO, René MEURTIN, Roch VARIN D'AINVELLE, Laurent CHAPPELLIER, Thierry JONQUET, Georges DAUTUN, Laurence BULTEZ-CADET, Jean-Noël PUDDU, Georges RIBOT, Georges MATICHARD, Alain BENSACKOUN, Martine MAGNE, Marie-Claude ALBALDEJO, Marc BENOIT, Lucette CAMACHO, Daniel CANAL, Christian CHAMBON, Hubert DUMAS, Catherine DAUFÈS-ROUX, Muriel GANSTER, Ysabelle CASTOR, Corinne RAVAUD, Coralie CHAZEL, Jean-Régis MASSON, Sylvie TRIBES, Jérôme MEYNIER, Cyril LAURENT, Lysiane GUY, Christelle LOZANO, Karine MONTENEZ, Angélique PEIRETTI-GARNIER, Céline FONTBONNE, Mickaël THERY, Raphaële NAVARRO, Pierre MARTIN, Jennifer WILLENS, Jenny-Rose GUERCHOUX, Anthony BORDARIER, Lucas CELESTE, Léa BOYER, Thibault PELLISSIER

POUVOIRS (11) : Sylvain ANDRE pouvoir à Jennifer WILLENS, Jean-Luc GIBELIN pouvoir à Lysiane GUY, Julie LOPEZ DUBREUIL pouvoir à Éric PLANTIER, Guy CHERON pouvoir à Marc SASSO, Johanna HUGUET pouvoir à Jérôme VIC, Sébastien MAGNY pouvoir à Christophe RIVENQ, Max ROUSTAN pouvoir à Valérie MEUNIER, Catherine LARGUIER pouvoir à Alain BENSACKOUN, Frédérique COUDEYRE pouvoir à Jean-Charles BENEZET, Alexandra LAGULHON pouvoir à Martine MAGNE, Fabien PELAT pouvoir à Jenny-Rose GUERCHOUX

ABSENTS EXCUSÉS (05) : Christophe BONNEFOY, Stéphane ALLIGNOL, Henri CROS, Bruno BIONDINI, Louise SALATHÉ

Objet : Renouvellement de la subvention aux particuliers pour l'achat de voitures électriques neuves

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « loi Grenelle II »,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu l'arrêté préfectoral n°30-2021-10-13-00110 en date du 13 octobre 2021 portant constatation des compétences de la Communauté Alès Agglomération au 1^{er} janvier 2019,

Vu la publication de l'Agenda 21 intercommunal du 21 mars 2007,

Vu le Projet de Territoire de la Communauté Alès Agglomération,

Considérant que la Communauté Alès Agglomération s'est engagée à promouvoir sur son territoire les transports écologiques, dans le cadre de sa politique de développement durable,

Considérant que le déploiement de bornes électriques par le SMEG sur le territoire de la Communauté Alès Agglomération et l'organisation des RIVE sur ce même territoire positionnent la Communauté d'Agglomération comme exemplaire dans des modes de déplacements nouveaux orientés vers l'utilisation de l'énergie électrique,

Considérant que la Communauté Alès Agglomération s'est engagée à soutenir les actions de développement durable de son territoire par l'attribution aux particuliers de subventions incitatives en faveur de comportements éco-citoyens,

Considérant que, pour ce faire, il est opportun d'inciter les usagers à utiliser ce moyen de déplacement par l'octroi d'une subvention d'aide à l'achat d'une voiture 100 % électrique neuve,

Considérant que le montant de cette subvention est plafonné à 500 € par voiture électrique neuve achetée et que celle-ci a été limitée à un par foyer et par an,

Considérant qu'afin de mieux prendre en compte l'ensemble des exigences en termes de développement durable, et notamment le bilan carbone impacté par le mode de consommation, il est demandé que l'achat de la voiture électrique soit effectué dans un commerce situé sur l'une des 71 communes de la Communauté Alès Agglomération,

Considérant que cette subvention sera versée à une liste de bénéficiaires, détenteurs d'un compte bancaire, ayant adressé une copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois garantissant la résidence sur l'une des 71 communes de la Communauté Alès Agglomération, l'original d'une facture nominative acquittée justifiant l'achat d'une voiture 100 % électrique neuve, un Relevé d'Identité Bancaire et tout autre document susceptible de faciliter l'instruction de leur demande pour le versement de la dite subvention,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

Le renouvellement pour l'année 2026 à l'ensemble des communes de la Communauté Alès Agglomération de l'octroi aux particuliers qui en font la demande dans les conditions susmentionnées de la subvention de 500 € (cinq cent euros) pour l'achat d'une voiture 100 % électrique neuve.

Votants : 107

Pour : 107 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

La Secrétaire de Séance
Méryl FRIZON-DEBIERRE



Pour extrait conforme,

Le Président
Christophe RIVENO